

Résolution 1 « Situation générale »

Incapable de surmonter la crise du système capitaliste qui a émergé en 2008 (crise des subprimes), l'impérialisme est propulsé dans une nouvelle crise. Elle sera peut-être plus dévastatrice encore.

C'est pourquoi aucune concession aux mouvements des masses n'est possible de la part de gouvernements soumis à la bourgeoisie. Les récentes débâcles électorales, sociales et politiques intervenues au Brésil, en Equateur, au Nicaragua et, dans une certaine mesure, au Venezuela, le prouvent tragiquement.

Ainsi, sur tous les continents, les attaques contre les travailleu.ses.rs, les jeunes, les retraités, les femmes, se multiplient et ont pour conséquence une grande résistance des masses et l'éruption de luttes extrêmement nombreuses. Partout, les travailleu.ses.rs sont confronté.e.s à l'exploitation, aux licenciements, aux bas salaires, à la précarité, à la répression. Partout, les travailleu.ses.rs se dressent et résistent.

Les femmes sont à l'échelle mondiale au cœur d'une véritable révolution anti-patriarcale. La lutte des femmes argentines pour conquérir le droit à l'avortement libre, gratuit et sûr, en est un des exemples. Ce droit à l'avortement est remis en cause partout dans le monde y compris aux États-Unis ou en Europe, que ce soit par des lois ou des budgets dédiés insuffisants. La crise est également environnementale, écologique et climatique. La principale cause est connue : l'exploitation capitaliste des ressources naturelles.

La guerre économique est totale entre Etats impérialistes. Etats-Unis, Chine, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne, tous se déchirent à grands coups de droits de douane et de mesures « protectionnistes » qui succèdent à la signature de traités de « libre échange » comme le MERCOSUR ou encore le CETA et le TAFTA.

« Le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage. » Plus qu'économique, la guerre entre impérialismes est aussi militaire. En Syrie, par exemple, où une Troisième Guerre mondiale « en miniature » se déroule sous nos yeux. Tous les Etats impérialistes y interviennent directement ou indirectement. Il en va de même au Yémen, en Libye et, à chaque fois, l'Etat français y est impliqué et compromis. Evidemment, la « lutte contre le terrorisme », contre Daech, Boko Haram, ou sur le territoire du Sahel, a bon dos quand on sait que ceux qui ont engendré ces monstres, se trouvent à Washington, Moscou, Londres, Berlin, Paris. Les mêmes qui se prévalent des « institutions démocratiques » internationales (ONU, OTAN, FMI, Banque Mondiale, OMC) pour dicter sa marche à l'humanité.

Mais partout où l'impérialisme tente d'infliger ses mauvais coups, les peuples expriment leur volonté et leur droit à disposer d'eux-mêmes : les « printemps arabes » en Tunisie, en Égypte, la lutte héroïque des peuples palestiniens et kurdes, la résistance acharnée des peuples ukrainiens et hongkongais...

Plus près de nous, le peuple algérien mène depuis plusieurs mois une lutte historique

contre le pouvoir, déclenchant un authentique processus révolutionnaire. Par millions, jeunes, étudiant.e.s, salarié.e.s, fonctionnaires, chômeu.ses.rs, retraité.e.s, scandent à travers tout le pays le même mot d'ordre : « système dégage ! ». La question posée par le peuple algérien est celle de la démocratie et de la véritable indépendance nationale. Le peuple crie son dégoût de la classe politique, de la corruption, de l'injustice, du chômage, des bas salaires et de la misère alors que l'Algérie est un des pays les plus riches d'Afrique. Puissance colonisatrice, le rôle de l'impérialisme français dans la situation politique est à juste titre pointée. Nul besoin d'être devin pour comprendre que la bourgeoisie française y défend bec et ongles ses « intérêts ».

A l'échelle mondiale, les travailleu.ses.rs et leurs familles, les jeunes, les femmes, les retraité.e.s, souffrent du même mal : l'exploitation capitaliste. C'est au niveau international que les travailleu.ses.rs ont besoin d'un outil syndical de classe et de masse leur permettant de s'organiser et de riposter tant face à leur bourgeoisie nationale qu'au niveau mondial.

Or, cet outil syndical n'existe pas. En effet, les organisations syndicales internationales existantes (CSI et FSM) ne répondent absolument pas à cet impératif. Il en est de même à l'échelle du continent européen avec la CES, organisation syndicale « réformiste », intégrée à l'appareil de l'UE, « partenaire social » du patronat européen.

Si le syndicalisme international doit créer des solidarités avec les travailleurs de tous les pays, il y a une stratégie particulière à construire avec les travailleurs et leurs organisations des pays du G20 car ce sont eux qui donnent le "la" en matière sociale et environnementale de par le simple fait qu'ils concentrent à eux seuls les deux tiers de la population mondiale, 85% du commerce et 90% du produit intérieur brut de la planète.

Les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture expriment leur solidarité avec tous les peuples opprimés et réaffirment le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination. Les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture se prononcent pour l'annulation de la dette de tous les pays pauvres et « en voie de développement ». Enfin, les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture réaffirment leur hostilité à la guerre, avec ou sans l'ONU, avec ou sans l'OTAN, et exigent le retrait de toutes les troupes militaires françaises partout où elles sont déployées.

En Europe, la situation est tout aussi grave. L'UE, ses institutions, sa monnaie, ses traités, ses directives sont les outils des capitalistes pour réaliser l'unité d'un marché de près de 500 millions de personnes. Pour eux, il s'agit de lutter à armes égales et rivaliser économiquement avec les Etats-Unis ou la Chine. Il leur faut unifier par la trique un marché où le dogme de la « concurrence libre et non-faussée » est mis au centre de toutes les politiques. La « compétitivité » sans freins et l'autorégulation des marchés sont les conditions de l'exploitation et des profits des capitalistes. Ce ne sont rien d'autres que les conditions de la concurrence des peuples et des travailleu.ses.rs entre eux/elles. Pour ce faire, les capitalistes ont décidé la casse de toutes les législations nationales et internationales touchant au droit des travailleu.ses.rs et à leur rémunération, aux droits sociaux, au droit fiscal, aux services publics, pour les réduire à leur plus infime expression.

Réduction des dépenses publiques et orthodoxie budgétaire, exonérations et baisses d'impôts pour les sociétés et les riches, liquidation des dispositifs publics de protection sociale comme les retraites ou la santé, chômage de masse, vie chère, précarité, bas salaires, les classes ouvrières européennes paient un lourd tribut. Et l'addition est particulièrement lourde depuis la crise de 2008.

Les exemples de la Grèce et de l'Espagne sont éclairants. Sous les injonctions de la troïka (UE, BCE, FMI), les peuples grecs et espagnols, trahis par leurs gouvernements, ont été condamnés à payer la crise jusqu'au dernier centime : baisse des salaires et des retraites, privatisations tous azimuts, licenciements de centaines de milliers de salariés et de fonctionnaires, paupérisation, émigration. Deux générations ont été sacrifiées sur l'autel des exigences des capitalistes.

Puis, la crise Catalane et le Brexit sont venus illustrer l'ouverture d'une nouvelle étape du développement et de l'approfondissement de la crise politique au sein de l'UE.

Fuyant la guerre, la misère et les dictatures, des dizaines de millions de personnes sont chassées de leur pays. Nombreuses sont celles qui tentent, au péril de leur vie, de rejoindre l'Europe. Mais plutôt que d'ouvrir ses frontières aux réfugié.e.s et aux demandeu.ses.r.s d'asile, l'UE dépense sans compter pour les bloquer. L'UE se barricade et met partout en place des politiques sécuritaires pour tenter d'endiguer cet afflux de réfugié.e.s : créations de « Hot-Spots » en Turquie et en Grèce.

Pendant que la lutte des classes s'accroît et que la crise politique se développe, émergent des expressions réactionnaires, nationalistes et xénophobes. La faute en incombe en premier lieu à tous les gouvernements qui, se revendiquant du camp du « progrès social », ont gouverné et trahi sans vergogne leurs mandants et leurs promesses électorales. Ceci est particulièrement vrai en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, où les alternances politiques ont marqué l'émergence de gouvernements politiquement faibles.

Parce que ce n'est pas aux peuples de payer la crise provoquée par les capitalistes, les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture se prononcent pour l'annulation de la dette de tous les peuples d'Europe. Ils réaffirment avec fermeté leur exigence de l'abrogation des traités de Maastricht, Amsterdam, Nice et de Lisbonne. Les délégués exigent le respect du vote populaire du 29 mai 2005 contre le TCE.

Les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture exigent l'annulation du traité UE-Turquie et de tous les accords qui repoussent les frontières hors l'espace Schengen (Hot Spot) ; le respect intégral de la Convention de Genève sur le droit d'asile. Les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture exigent la régularisation de tou.te.s les « sans-papiers » et de leur famille.

Les délégué.e.s du 12^e congrès de la CGT-Culture décident qu'un débat sur la place de la CGT à l'international aura lieu au sein de la CGT Culture.

Les enjeux environnementaux et sociaux sont aujourd'hui intimement liés. Tout ce que nous portons pour une transformation d'ensemble de la société en termes de répartition

des richesses, de service public ou de statut des travailleurs passe par la mise en place de modifications structurelles profondes des modes de production et de consommation de l'énergie. Les énergies carbonées et nucléaires sont un danger mortel pour l'humanité et il serait suicidaire de laisser la "main invisible du marché" se charger de la transition énergétique.

Résolution 2 « Situation nationale »

1/ Situation générale, contexte, actualité

- Une situation d'urgence sociale

La promesse d'un nouveau monde placardée sur la devanture de La République en marche depuis sa création en avril 2016 n'a pas dépassé le seuil de la campagne présidentielle de 2017. A mi-chemin du quinquennat d'Emmanuelle Macron rien n'a changé. Pire la crise profonde et systémique que connaît notre pays s'est aggravée et la démocratie est affaiblie.

Dans ce pays qui se prévaut pourtant d'être la 6^{ème} puissance économique mondiale, la pauvreté et la précarité se sont installées durablement et le fossé entre riches et pauvres ne cessent de se creuser au rythme des inégalités engendrées par la mondialisation capitaliste.

Selon les dernières données publiées par l'Insee et l'Observatoire des inégalités, la France compte près de 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, fixé par l'Insee à 60% du revenu médian¹, soit 14% de la population, c'est-à-dire 1 Français sur 7.

Comme les chiffres le montrent par ailleurs, la pauvreté est désormais multifactorielle ou multidimensionnelle pour prendre la terminologie retenue par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ainsi, le niveau de revenu ou le pouvoir d'achat ne sont pas les seuls facteurs de risque. Certaines catégories sociales et professionnelles sont particulièrement éprouvées. C'est le cas notamment des jeunes : 26% des moins de 30 ans sont pauvres tandis que le taux de pauvreté des enfants (moins de 18 ans) demeure lui aussi très élevé avec près de 20%, soit 1 enfant sur 5. C'est le cas également des familles monoparentales à raison de 35% d'entre elles ; des chômeurs pour 38% ou encore des agriculteurs.

On sait aussi que les discriminations faites aux femmes et aux personnes issues de l'immigration constituent encore des facteurs aggravants.

Il est tout aussi important de souligner que 4,15 millions de personnes étaient allocataires de minima sociaux fin 2016 (RSA, minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés etc.) et que ces allocations couvraient au total 7 millions de personnes, soit 11% de la population.

Les études auxquelles nous faisons référence indiquent que sans cet éventail d'aides sociales le taux de pauvreté aujourd'hui de 14%, et qui flirte avec les 20% dans certains départements (au Nord et au Sud), atteindrait allègrement les 22%.

1

Définition du salaire médian (INSEE) : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. En France, selon le seuil de pauvreté adopté, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 855 euros (seuil à 50 % du revenu médian) ou à 1 026 euros (seuil à 60 %).

Enfin, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre (février 2019), près de 15 millions de personnes sont « mal-logées » ou « fragilisées » par rapport au logement, dont : 1 million sont privées de logement personnel ; 3 millions vivent dans des conditions de logement « très difficiles » (surpeuplement, privation de confort) ; et 6 millions sont en « situation d'effort financier excessifs » (taux d'effort net supérieur à 35 % et laissant un reste-à-vivre inférieur à 650 euros par mois). Fin 2018, près de 1,4 millions de demandes de logements sociaux sont en attente alors que dans le même temps l'INSEE estime à 2,8 millions le nombre de logements vacants (soit 8 % du parc résidentiel). Face à cette urgence sociale, les délégués du 12e congrès de la CGT-Culture se prononcent pour l'interdiction des expulsions locatives et exigent la réquisition des logements vacants en application de l'ordonnance de 1945.

S'il est impossible de prétendre à l'exhaustivité tant les données sont nombreuses, denses et complexes, il convient toutefois à ce stade de faire un focus sur la précarité devant l'emploi et ce que les sociologues et les statisticiens appellent parfois le mal-emploi. Faute de pouvoir développer plus avant, on retiendra que 8 millions de personnes sont fragilisées devant l'emploi.

La France compte officiellement 6,5 millions de chômeurs (DARES, 2e trimestre 2019), toutes catégories, dont 3,3 millions sont sans aucun emploi et 2,2 millions ont une activité réduite. C'est donc près de 25 % de la population active (estimée à 27 millions par l'INSEE) qui est frappée par le fléau du chômage et de la précarité.

Sans surprise, dans ce domaine comme dans tant d'autres, les femmes, les jeunes et les travailleurs immigrés font partie des travailleurs les plus durement exploités.

Enfin, et de l'aveu des experts eux-mêmes, il est très difficile à ce jour voire quasiment impossible de mesurer la part de ceux qui, soi-disant « à leur compte », sont venus dans la dernière période grossir les rangs de l'économie ubérisée et qui tentent de s'organiser pour faire entendre à toute la société des conditions de travail qui nous ramènent deux siècles en arrière.

Voilà donc le lourd et triste bilan du « nouveau monde ». Dans ce monde-là, celui d'Emmanuel Macron et de ses amis, la modernité est fondamentalement réactionnaire. Une fois le voile levé sur les artifices communicationnels se dessine un pays touché au plus profond par une politique de classe.

Le G7 qui s'est tenu l'été dernier était placé sous le signe de la réduction des inégalités. Ce sommet du cynisme et du mépris de classe organisé par la France à Biarritz du 24 au 26 août 2019 fut l'occasion pour le mouvement social de lancer une nouvelle alerte sur les ravages du capitalisme partout de par le monde. Il apparaît désormais que le combat engagé pour sauver notre planète est indissociable de la lutte contre ce système synonyme de destruction et d'oppression.

En plus des guerres, des crises politiques, économiques et sociales que génère le mode de production capitaliste, il est aussi responsable de la crise écologique et environnementale majeure qui se déroule sous nos yeux. Pollution de l'air, des terres, des eaux et des océans, contamination de la chaîne alimentaire, déforestation,

diminution massive de la biodiversité, sont entre autres les conséquences visibles et directes du pillage capitaliste de la planète et de ses ressources naturelles. Pour les capitalistes, l'objectif est la recherche du profit le plus important et le plus rapide possible, en aucun cas de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité. Pour leurs intérêts propres, les multinationales de l'agrochimie, de la pétrochimie, de l'extraction minière, du nucléaire, entre autres, s'approprient et surexploitent les matières et ressources premières uniquement parce que les états et gouvernements le permettent. En France, les exemples des scandales de l'amiante, du glyphosate, de la vache folle, de l'épandage, des OGM, jusqu'à la catastrophe d'AZF ou, plus près de nous, l'incendie de Lubrizol à Rouen, tout prouve que les capitalistes sont responsables et coupables. Tout démontre, au minimum, une forme évidente de bienveillance des gouvernements qui se sont succédé. C'est le mode de production capitaliste qui est la cause de cette catastrophe en cours, C'est tout le système qu'il faut changer.

Or nous ne pouvons pas conclure ce propos introductif sans évoquer à grands traits le contexte international, la violence des inégalités et de la pauvreté à l'échelle mondiale, et les solidarités ouvrières incontournables que la situation nécessite impérativement et plus que jamais.

Les difficultés vécues en France au quotidien nous renvoient dans des proportions vertigineuses et ô combien préoccupantes à celles que connaissent les pays et territoires, et les peuples les plus fragiles.

Selon ATD Quart Monde que nous citons volontiers et qui s'appuie sur les données produites par le PNUD : plus d'un milliard d'êtres humains vivent avec moins d'un dollar par jour ; 2,8 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars par jour ; 1 personne sur 9 dans le monde – soit 815 millions – est sous-alimentée ; 448 millions d'enfants souffrent d'insuffisance pondérale ; 876 millions d'adultes sont analphabètes, dont deux-tiers sont des femmes ; chaque jour, 30 000 enfants de moins de cinq ans meurent de maladies qui auraient pu être évitées ; plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau salubre ; aujourd'hui 24% de la population urbaine vit dans des bidonvilles et d'ici 2030, environ 3 milliards de personnes auront besoin d'un logement convenable. En 2017, près d'une quarantaine de conflits armés ont provoqué le déracinement de 68,5 millions de personnes. Les civils et les plus démunis sont les premières victimes de ces tueries. Ces chiffres forcément incomplets suffisent cependant à esquisser un portrait global de la pauvreté.

Dans le même temps, en France et dans le monde les inégalités se creusent de façon exponentielle. En 2017, 82 % de la croissance a profité aux 1 % les plus riches de la planète alors que les 50 % les plus pauvres n'en ont récupéré que des miettes. En France, les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50 % les plus pauvres se partagent seulement 5% du gâteau. En 2018, 26 personnes dans le monde possédaient autant que 3,8 milliards de personnes, soit la moitié la plus pauvre de l'humanité.

Oui, pour la CGT il y a urgence à affirmer et réaffirmer qu'un autre monde est possible. Il y a urgence à combattre le système capitaliste, le marché, le consumérisme, la concurrence de tous contre tous à l'échelle mondiale qui portent en eux, la guerre, la misère, la destruction de la planète et du vivant.

- **Quand le mouvement des Gilets Jaunes et les luttes de l'Outre-Mer témoignent d'une société fragmentée et profondément inégalitaire**

Le mouvement des Gilets Jaunes a débuté le 7 novembre 2018 en réponse à une politique fiscale punitive. Mobilisant des centaines de milliers de personnes pendant une année, il a fait chanceler le pouvoir. Ce mouvement a marqué les esprits par sa ténacité, la résonance sociale et sociétale de ces revendications, et par la forme même de son organisation. C'est une France rurale et périurbaine qui a pris la rue pour mettre au jour l'ampleur des inégalités qui lézardent la société. C'est un pays silencieux et que l'on croyait soumis qui a crié à la face du monde sa colère devant le déclassement et la paupérisation. Les Gilets Jaunes ont également eu l'immense mérite de faire apparaître les failles de notre démocratie et la perversité de la concentration du pouvoir dans les mains de quelques-uns. Malgré l'intensité de la répression, la répétition des violences policières et le nombre de victimes, cette colère n'a pas disparu et elle continue d'appeler à des changements radicaux.

Les 12 territoires ultramarins qui représentent près de 2,6 millions d'habitants, dont 1,2 millions de jeunes n'ont pas été en reste non plus ces dernières années s'agissant des luttes sociales. Fin 2018 à la Réunion, au début du mouvement des Gilets Jaunes, les habitants ont bloqué des points stratégiques. En février-mars 2018, l'île de Mayotte était en grève générale contre la pauvreté (84% de la population vit sous le seuil de pauvreté). La Guyane avait connu un an plus tôt un mois de blocages. On se souvient aussi de la forte mobilisation qui a secoué la Guadeloupe et la Martinique en 2009 pendant plus de 40 jours.

Chaque fois les raisons de la colère sont les mêmes : grande pauvreté, chômage massif, coût de la vie exorbitant, désengagement de l'Etat, délitement voire abandon et absence des services publics, infrastructures vétustes ou inexistantes, isolement et enclavement.

Toutes ces luttes courageuses et légitimes témoignent une fois encore des effets délétères d'une politique de classe et du mépris des populations laissées pour compte par l'Etat. Elles constituent un antidote efficace aux effets de l'individualisme et donnent à voir toute la puissance d'agir de la fraternité et des solidarités. Elles interrogent aussi de façon directe et très concrète les priorités revendicatives et la stratégie des organisations syndicales, à commencer par celles de la CGT.

- **Le capital versus le social / le capital versus l'humain et le vivant**

Au regard des constats objectifs énoncés supra, il n'est nul besoin de se convaincre que le capital constitue un rapport social conflictuel. La lutte des classes que d'aucuns ont voulu ranger aux oubliettes en décrétant la fin de l'histoire est plus vivace que jamais. Cet antagonisme au fond essentiel à la construction d'une alternative prend désormais une dimension nouvelle avec l'émergence de l'urgence environnementale. S'opposer au

capitalisme et vouloir transformer la société, c'est aujourd'hui de manière quasi automatique se lever contre les dégâts causés à la planète et les atteintes au vivant.

Il n'y a rien à attendre dans ce domaine des capitalistes, des puissances de l'argent et des multinationales qui ne sont pas prêts à renoncer au profit et à leurs parts de marché. Quant aux Etats, ils pratiquent de la même façon et le plus souvent cette forme d'écoblanchiment ou de verdissage absolument irresponsable conduisant tout droit à des basculements possiblement irréversibles qui sont autant de dangers mortels pour l'humanité.

Nous regardons en face ce double antagonisme, non pas en vertu d'un culte malsain à la peur ou aux théories de l'apocalypse mais bien au contraire pour poursuivre, amplifier et étendre la résistance.

- **La question environnementale : une très large conscientisation, et de nouvelles formes de protestation et de lutte**

Même si la voix des climatosceptiques se fait entendre fortement et trouve des porte-paroles parmi les dirigeants de quelques-unes des premières puissances mondiales, la conscientisation des enjeux environnementaux est en chemin et gagne régulièrement du terrain. Il devient ainsi difficile d'ignorer que le système capitaliste et productiviste participe impunément du pillage des ressources disponibles et que la date du jour du dépassement avance chaque année - le jour où l'humanité a utilisé toutes les ressources naturelles mises à disposition par la planète (en 2019, le 29 juillet).

L'homme et a fortiori les plus fragiles d'entre nous sont directement concernés par ces bouleversements. Le changement climatique bouscule déjà les équilibres sociaux, sanitaires et géopolitiques dans de nombreuses régions du monde. La raréfaction des ressources alimentaires et énergétiques fait naître de nouveaux conflits. L'élévation du niveau de la mer et les inondations provoquent la migration des populations. Les petits états insulaires sont en première ligne. On estime à 250 millions le nombre possible de réfugiés climatiques en 2050.

Risques objectivés et conscientisation de plus en plus large, ces deux facteurs provoquent inévitablement des mobilisations nouvelles. Les motivations sont nouvelles mais les formes le sont tout autant. A l'instar du mouvement des Gilets Jaunes jaloux de son indépendance et fondé sur la ramification des réseaux sociaux, ces luttes se tiennent à l'écart des organisations traditionnelles, quand ce n'est pas qu'elles développent de la défiance à leur égard comme à l'endroit des formations politiques, des corps intermédiaires et des institutions. Nous ne pouvons pas passer sous silence cette tendance lourde, ni la sanctifier ni nous en défendre mais chercher à la comprendre.

- **Face à ces immenses défis, comment unifier le champ social**

Dire que le monde et les enjeux sont complexes et protéiformes relève de l'évidence mais cela ne doit en aucune façon se traduire par la tentation du repli ou quelque stratégie de protection que ce soit.

La CGT, notre organisation, notre organisation au ministère de la culture, forte de son histoire, de ses valeurs et de son identité doit prendre l'initiative de l'ouverture, du dialogue et de la multiplication des échanges. Le sens des solidarités et de l'unité du corps social est dans notre ADN. Cette longue trajectoire doit nous permettre en confiance et en toute sérénité de prendre langue avec tous les acteurs du mouvement social et de rechercher les voies concrètes et les plus pertinentes de la transformation sociale sans opposer l'immédiateté et les revendications urgentes à des perspectives politiques plus fondamentales et inscrites dans la durée.

2/ Transformation sociale et lutte des classes

- **Une mutation accélérée des formes de précarité**

Nous sommes une organisation de classe et de masse et nous le revendiquons fièrement. Reste que cette identité particulière nous oblige. Elle nous oblige à prendre la mesure des mutations du capital et des nouvelles formes de précarité qu'il institue afin de maximiser les profits. Elle nous oblige à trouver les réponses adaptées et à ne rien céder aux réalités du salariat.

Si la précarité n'est pas nouvelle, elle change, s'étend, se transforme pour mieux se répandre. Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) longtemps considéré au regard de la loi comme un contrat dérogatoire au contrat commun - le CDI - n'a cessé de se multiplier et de se banaliser. Le morcellement du travail, le travail en coupure et les horaires discontinus se développent au détriment de la santé des travailleurs.

Mais aujourd'hui le patronat a entrepris de franchir une nouvelle étape dans la division et la dérégulation du travail

- **Ubérisation de la société, ubérisation du travail : le risque de la dislocation sociale**

Fortement encouragées par la politique de François Hollande poursuivie sans surprise par Emmanuel Macron et son gouvernement, la dérégulation totale et l'ubérisation du travail sont à l'ordre du jour. L'ubérisation du travail et l'ubérisation de la société vont de pair. On se prépare ainsi à remplacer l'homme par la machine, par les applications ou à tout le moins, et avant que l'intelligence artificielle ne prenne complètement le pouvoir, à fabriquer un monde peu enviable où le consommateur implémenté aurait bientôt succédé à l'humain.

Mais avant cela, et au risque d'accentuer un peu plus le déficit de sens qui ronge nos sociétés occidentales, le patronat et le pouvoir politique s'appliquent à détruire les valeurs, les schémas et les outils collectifs. Cette politique assumée passe nécessairement par une rupture brutale avec le droit et le code du travail. La montée en puissance du statut d'auto-entrepreneur est le passage obligé vers la négation même du concept de contrat, elle-même disruptive face à l'idée « ancienne » d'un salariat certes assujéti et exploité mais cependant organisé et détenteur d'un ensemble de droits résultant des luttes.

Il convient sûrement de préciser que les auto-entrepreneurs dont nous parlons et qui sont les nouveaux prolétaires de cette « économie de plates-formes » n'ont pas le statut de salarié. Ils n'ont donc pas de contrat de travail, pas d'assurance-chômage, pas de congés payés, pas de congés maladie, pas de salaire minimum, et, évidemment, pas de syndicats. Ils cotisent pour une retraite au rabais et n'ont aucune sécurité de l'emploi. L'accélération de ces modes d'organisation et de ces méthodes est telle que nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer leurs effets sur la santé de ces femmes et de ces hommes pour la plupart très jeunes. Mais l'on observe en revanche parfaitement une dégradation inouïe des conditions de travail nous ramenant très loin en arrière.

ème

Pour ces raisons, les délégués du 12^e congrès de la CGT-Culture réaffirment que l'indispensable lutte contre les fléaux du chômage, de la pauvreté et de la paupérisation de la classe ouvrière suppose de s'attaquer directement aux capitalistes et à leurs profits. Il est donc essentiel de défendre sans coup férir les grandes conquêtes sociales de l'après-guerre que sont la Sécurité-sociale et le droit du travail. Plus que jamais, les délégués du 12^e congrès de la CGT-Culture réaffirment un principe intangible de tous nos congrès : notre système de Sécurité sociale basée sur le salaire différé constitue un patrimoine collectif. Les valeurs sont synthétisées dans les principes généraux définis dans le Code de la Sécurité sociale : « l'organisation de la Sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. Elle garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle couvre également les charges de maternité.

- **Visibles versus invisibles / insiders versus outsiders : le monde du travail et les travailleurs confrontés à de nouvelles formes d'exclusion et de division**

Nous vivons donc dans un monde où cohabitent sans communiquer entre eux les salariés qui, fort heureusement, bénéficient encore d'une couverture sociale et de droits chèrement acquis par les luttes – les insiders, et celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, se situent à la marge de ces droits et ces dispositifs de protection des conditions de travail – les outsiders.

Les outsiders, ce sont évidemment les CDD, les salariés dont le temps de travail est amputé arbitrairement - et dans ce domaine les femmes sont les premières visées -, l'armée des vrais-faux stagiaires sacrifiés sur l'autel du travail dissimulé, les auto-entrepreneurs évoqués supra.

Mais les outsiders, ce sont aussi les travailleuses et les travailleurs du petit matin ou de la nuit, tous ceux qui gonflent les rangs des entreprises prestataires et de la sous-traitance. Ceux-là même que l'on veut invisibles et qui cumulent toutes les injustices. Ceux-là même qui travaillent par milliers au service du ministère de la culture et dont on piétine les droits, bien trop minces, quotidiennement. Il n'est pas possible d'aborder cette question sans revenir sur l'attitude scandaleuse du ministère qui n'a jamais appliqué la

charte sociale signée par la ministre avec toutes les organisations syndicales le 17 décembre 2015. On se demande bien d'ailleurs qui se souvient encore de cette charte alors que le problème reste entier et terriblement sensible.

- **Numérique : mythe et réalité**

Le numérique est présent partout. Les écrans, les applications, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, les robots et les machines autonomes ont envahi nos vies.

Le numérique modifie les rapports sociaux, il bouscule les modèles économiques, les procès de travail, la relation au travail et les relations au travail.

S'il convient de distinguer le bon grain de l'ivraie et de tenter d'agir avec autant de recul que faire se peut, une organisation syndicale comme la nôtre doit impérativement se confronter et se préparer à répondre à des questions inédites en apportant des réponses nouvelles.

Une fois encore, pour la CGT, il s'agit de prendre la mesure sans aucun reniement de cette double mutation profonde de la société et du salariat. Il faut pouvoir s'abstraire d'une forme de pensée magique - pensée unique aussi – qui masque les effets pervers du numérique sur le monde du travail. Il faut sans aucun doute combattre aussi les stratégies patronales qui font du numérique un nouvel instrument de domination. Nous devons toutefois être capables de nous approprier ces enjeux et ces outils pour faire échec aux dérives déjà décrites en gardant comme point de mire l'objectif de l'émancipation des travailleurs et la conquête de nouveaux droits et libertés.

- **L'internationalisme et les solidarités à l'épreuve de la mondialisation du capitalisme et de ses stratégies disruptives**

L'histoire nous a appris que la succession et la répétition des crises économiques, sociales et désormais environnementales, et que la persistance de la pauvreté et de la misère sont le terreau fertile de la montée du nationalisme exacerbé et du fascisme.

Aujourd'hui en France, en Europe et dans le monde, soutenus et propulsés par les capitalistes, les partis d'extrême droite marquent des points importants quand ce n'est pas qu'ils parviennent au pouvoir au bénéfice du délitement et de la compromission des régimes démocratiques. Ces forces sont puissantes. Elles entretiennent des idées de rejet et d'exclusion. Elles instrumentalisent la peur de l'avenir, la détresse des exclus, l'amertume des invisibles et des sans voix. Elles déploient une stratégie de rupture, de division et de confrontation civilisationnelle qui met en péril la stabilité du monde et prépare la guerre. Pour les forces de progrès, pour tous ceux qui portent haut les valeurs de l'internationalisme, de la paix et de l'amitié entre les peuples, et qui croient dans l'espoir des solidarités et de la fraternité, le défi est immense.

- **Syndicalisme : quelles réponses novatrices devant cette course à l'abîme**

Nous sommes dans une période troublée, au carrefour de tous les bouleversements, et où la menace de grands basculements semblent se rapprocher inexorablement. De

toute évidence, les champions de la guerre économique cherchent à aller plus vite que les sociétés pour les soumettre à leurs intérêts privés après avoir détruit les structures et les systèmes sociaux et paralysé la puissance publique. Les outils technologiques et le numérique apparaissent comme la clé d'un capitalisme reconfiguré et comme fasciné par l'autodestruction.

Dans cette course à l'abîme, la globalisation ou l'avènement d'un capitalisme total implique l'extension de la pensée unique, le contrôle et la limitation de la démocratie.

Cette situation pose la question cruciale de la régénération du syndicalisme en général et tout particulièrement de celui de la CGT.

Comment repenser les formes d'organisation collective ; comment participer activement à la construction d'alternatives sociales et démocratiques et d'un modèle de développement durable ; comment organiser les salariés autrement, être à leurs côtés sans préjugés ni tabous, au plus près de leurs réalités diverses, de leurs difficultés et de leurs besoins sans renoncer au projet de transformation sociale qui nous anime ; comment dépasser les divisions et imaginer un nouveau paysage unitaire, en commun...

Toutes ces questions et bien d'autres encore nous sont posées. Nous n'aurons pas de réponses idéales ou magiques mais nous avons la responsabilité d'accepter de les aborder très librement, en faisant confiance au débat au sein de notre organisation mais aussi avec toutes les organisations qui partagent notre ambition d'un monde meilleur.

Ainsi, nous faut-il probablement oser considérer que chaque salarié est le contributeur effectif d'un collectif démocratique ou, pour le dire autrement, que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice d'une organisation dont l'objectif est de défendre par tous les moyens les intérêts matériels et moraux de tous les salariés, et d'imposer le primat de l'humain sur l'économie.

3/ Construire une démocratie culturelle sans renoncer à la démocratisation de la culture

- **De quoi nous parle cette ambition d'une démocratie culturelle dans une société comme la nôtre, en 2019**

Le capitalisme se métamorphose. Si son dessein reste le même, il se donne les moyens d'aller plus vite au bout de la destruction de nos outils de protection sociale et d'organisation collective de la société. Le culte de l'individu est aussi le culte du consommateur. Le consumérisme engendre la dépossession de soi et la négation du libre arbitre à l'aune de la création de besoins artificiels et parfaitement aliénants.

A l'opposé de ce modèle oppressant et mortifère, nous devons revenir à des besoins authentiques définis collectivement et ayant la vertu du partage, et de la solidarité. Il s'agit de tracer ensemble les contours d'une politique de l'émancipation.

La démocratie n'est jamais acquise. Or c'est bien ce combat permanent pour nos libertés et pour nos droits irréductibles qui nous offre la possibilité de la transformer pour mieux la prolonger. Parler de démocratie culturelle en 2019, c'est affirmer avec force et espoir

que la culture est la clé d'une société tournée vers l'avenir, une société égalitaire et fraternelle.

La culture devrait être une priorité comme nous n'avons eu de cesse de le dire. Ce n'est hélas pas le cas et pour cause. Nous sommes donc fondés à le revendiquer sans relâche. Mais la situation est telle à présent que nous devons certainement reformuler cette idée.

A la question, mais qu'est-ce donc qu'une démocratie culturelle, quel est ce concept de prime abord un peu étrange, nous pourrions avancer des arguments d'autorité, pire, réduire la perspective à nos préoccupations culturo-culturelles ou à celles tout à fait recevables d'ailleurs de professionnels de la culture.

Il n'en est rien car, de fait, les enjeux sont tout autres. Affirmer l'exigence d'une démocratie culturelle, cela revient en effet à défendre la démocratie elle-même et son accomplissement au réel.

Point de démocratie sans culture : se battre pour une démocratie culturelle ouverte à l'expression libérée et créatrice des cultures dans la richesse et la plénitude de leur diversité est indissociable du combat pour l'essor d'une société pleinement citoyenne, favorisant toute forme de contribution active à la vie de la cité, et l'émergence à de nouvelles modalités d'élaboration des décisions et de gouvernance en proximité de participation et de responsabilité.

- **Comment participer d'un monde commun**

Le capitalisme et la mondialisation ultralibérale conduisent, l'homme, le vivant et la planète à leur perte. Face à cette course à l'abîme déjà caractérisée supra, faire le projet d'un monde commun est révolutionnaire.

Nous ne pouvons pas laisser les puissances dominantes et les forces réactionnaires s'en prendre impunément aux repères, aux langages, et aux codes sociaux nous permettant de dialoguer, d'échanger et de vivre ensemble.

Face à la tentation du repli et au retour en grâce des idées nihilistes et nauséabondes, nous avons la responsabilité d'inscrire notre action dans une perspective politique ; celle de participer à l'élaboration d'un récit narratif inclusif, qui embrasse et qui associe au lieu d'exclure, de mépriser, de discriminer et stigmatiser. Peut-être plus que jamais quand les vents sont contraires, nous avons le devoir de poursuivre et renforcer notre adhésion à la fraternité.

- ***Les communs, droits nouveaux et nouvelles formes de gouvernance***

Alors que ces changements apparaissent désormais vitaux, l'idée régénératrice de communs revient en force. Elle constitue en effet un puissant levier face au consumérisme aveugle et suicidaire qui va jusqu'à clôturer, privatiser et commercialiser le vivant.

Ce qui distingue « les communs » de la notion de « biens communs » plus répandue, c'est la capacité d'un groupe humain à développer des systèmes de gestion collective de ressources pas, peu, difficilement, lentement ou coûteusement renouvelables.

S'agissant des ressources naturelles, on peut citer en exemple des expériences de gouvernance partagée dans les domaines de l'eau, du bois et des forêts, de jardins et de potagers partagés. S'agissant de biens matériels, on pense à des machines-outils, des habitations et des locaux de travail. S'agissant de ressources immatérielles, on cite communément l'exemple des logiciels.

S'il y a bien un espace de prédilection dans lequel notre société pourrait créer les conditions d'une transition vers une économie fondée sur le partage de la connaissance et la préservation des biens communs, et sur des modes de production collaboratifs et contributifs, c'est bien celui des territoires, du quartier, du village, de la ville etc. C'est bien à cette échelle-là que nous pourrions reprendre notre destin en main et repenser l'intérêt général et la solidarité comme des horizons possibles. C'est à partir de là, dans les territoires de vie, que nous pourrions inventer de nouveaux modes de gouvernance et participer activement à la transformation de l'économie vers une production des biens et services fondés sur le principe des communs.

Jusqu'à présent, dans le meilleur des cas, l'État et les collectivités locales se tiennent à distance de ces expériences encourageantes. Assez souvent aussi, elles n'hésitent pas à les caricaturer pour mieux les marginaliser, les tenant au fond pour subversives et dangereuses.

- **Faire culture et faire société dans un même élan : la parabole du rond-point**

Le mouvement des Gilets Jaunes porte des revendications matérielles et fait éclater au grand jour la dégradation des conditions de vie de millions de personnes. On pense notamment à la situation des familles monoparentales, à celle des femmes seules et personnes isolées parmi lesquelles les retraités sont nombreux. Ce mouvement montre toute l'ampleur des injustices sociales, des inégalités et des discriminations. Il montre aussi une France abîmée par l'effacement voire la disparition des services publics. Il exprime la souffrance de territoires relégués, la souffrance de cette France intermédiaire où le déclassement et la paupérisation des classes moyennes sont certainement les plus visibles.

Si la France des « quartiers » est moins présente dans le mouvement des Gilets Jaunes, les difficultés qu'ils connaissent n'en ont pas disparu pour autant. En janvier 2015, l'administration a pour ainsi dire requalifié le problème : les « zones urbaines sensibles » ou ZUS sont ainsi devenues les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » ou QPV. Malgré cette pirouette, les chiffres restent sensiblement les mêmes.

Quand on comptait 751 ZUS, on compte désormais près de 1500 QPV (1300 en métropole et 200 en outre-mer), mais au total et en dépit de ce redécoupage administratif la population vivant dans ces quartiers n'a que très peu évolué : elle représente toujours environ 5 millions de personnes, soit environ 7% de la population française.

Il est intéressant de noter que la population des QPV est très jeune (40% de leurs habitants ont moins de 25 ans) et que la part des retraités et personnes âgées, souvent isolées, y est de plus en plus importante.

On retiendra aussi que 82 % des Français vivent dans une aire urbaine et que l'urbanisation du territoire s'accompagne d'un accroissement de la population dans les banlieues et les zones périurbaines. On retiendra aussi qu'à l'image de Paris, le cœur des grandes métropoles se vide sous le triple effet de la pression foncière, de la crise du logement et de la baisse du pouvoir d'achat.

Ces chiffres ne suffisent pas à donner une vision complète de la démographie et de la sociologie de notre pays mais ils permettent de mieux comprendre l'importance et l'origine des fractures sociales et culturelles qui l'affectent durablement. Certaines tendances lourdes se confirment, hélas. Taux de chômage des jeunes et échec scolaire liés à l'origine sociale, au territoire et à l'identité ; paupérisation des retraités et personnes âgées ; inégalités hommes-femmes ; discrimination et violences faites aux femmes, souvent en corrélation avec la situation des jeunes enfants.

Dans ces conditions, on ne peut pas s'étonner que le fameux « vivre ensemble », dont nos responsables politiques se gargarisent, vole en éclat. Ces fractures cumulatives génèrent inévitablement désespérance et violence. On préfère laisser les QPV et les campagnes à leur détresse et, parfois, à leurs démons plutôt que de rompre avec les privilèges d'une minorité agissante. Notre société est sans nul doute de plus en plus violente mais cette violence est avant tout sociale et politique.

Cette crise profonde est aussi une crise de la démocratie. La « gestion » du mouvement des Gilets Jaunes par le Président de la République et le gouvernement porte la marque de l'hyper-présidentialisation du régime et de l'usure des institutions de la 5^{ème} République. Elle illustre aussi l'atonie d'un parlement godillot.

Depuis le printemps 2016, et les grèves contre la loi El-Khomri, notre pays est confronté à une répression systématique d'une ampleur rarement vue. Cette répression est partie prenante d'une politique d'attaques contre les libertés individuelles et collectives de tous et de chacun. Le pouvoir veut, par tous les moyens possibles empêcher la population de défendre pacifiquement ses droits humains, sociaux et sa dignité. Depuis le 17 novembre 2018, début du mouvement en gilets jaunes, cette politique répressive peut se lire sur le corps de certain.e.s d'entre nous et s'imprime subtilement dans le cerveau des autres : 307 blessures à la tête ; 24 éborgnements ; 5 mains arrachées ; 555 signalements à l'IGPN dont 265 enquêtes judiciaires ouvertes ; aucun policier poursuivi ni suspendu à ce jour. Cette répression inouïe veut graver la peur dans les esprits, elle n'est que la partie visible de l'iceberg qui piétine nos libertés individuelles et collectives. C'est une politique réfléchie, une volonté politique de faire taire la population.

Les délégués du 12^e congrès de la CGT-Culture exigent :

- l'interdiction des armes de type Lanceur de Balles dites « de Défense » et grenades dites « de désencerclement » ou de type GLFI-4 ;

- l'amnistie de tous les manifestants gilets jaunes, jeunes et syndicalistes emprisonnés et/ou poursuivis devant les tribunaux ;
- la libération de tous les gilets jaunes et manifestants incarcérés ;
- la juste indemnisation des blessés et mutilés lors des manifestations provoquées par une politique de violence sociale et verbale du pouvoir.
Les délégués du 12e Congrès de la CGT-Culture exigent, notamment, l'abrogation de la loi anti-terroriste du 30 octobre 2017 ainsi que la levée immédiate de l'état d'urgence et la fin de toutes les mesures d'exception.

« Faire société » est un hochet que l'on agite souvent face à cette crise qui n'est autre qu'une crise de sens et certainement de civilisation. Mais dans les faits comment y parvenir lorsque la culture est niée, lorsque les institutions culturelles et le ministère éponyme sont défaillants, et parfois, hélas, totalement absents. S'il y a un service public culturel, il n'est pas là, il n'y va pas, du moins beaucoup trop peu.

Nous savons pourtant que le rôle de la culture est central et déterminant, essentiel si l'on veut vraiment changer les choses et créer du changement et produire de la transformation sociale. Alors que le ministère de la culture fête cette année ses 60 ans, qu'en est-il vraiment des politiques de démocratisation et d'accès à la culture. Les chiffres officiels et incontestables confirment que l'on patine et qu'une large majorité de nos concitoyens restent à l'écart des équipements et de l'offre culturelle. Les chiffres et la réalité objective attestent que l'on arrose là où il pleut.

Aux inégalités sociales et aux mécanismes de ségrégation sociale, s'ajoute donc une forme de ségrégation culturelle. Les droits culturels ne sont pas reconnus. La reconnaissance et l'expression libre des cultures dans leur singularité et leur richesse sont empêchées.

C'est pourquoi nous réitérons la triple affirmation suivante : il n'y a pas de démocratie sans culture ; la démocratie sera culturelle ou elle ne sera pas ; il est vain d'envisager de « faire société » sans un plan d'urgence de démocratisation de la culture. Cette triple affirmation forge une conviction pleine et entière. Celle-là même qui structure notre propos politique et notre projet syndical. Or c'est précisément à travers cette matrice que nous serons en capacité de reformuler la possibilité d'une alternative et de contribuer à dégager des perspectives de transformation.

Car enfin, la parabole du rond-point pourrait se résumer ainsi : on y vient, on y reste, on s'y retrouve, on s'y rassemble, on y re-devient visible, acteur et actif mais comment en sort-on, quelle en est l'issue, quelle direction prend-t-on et avec qui...
Y vivre, le vivre avec d'autres dans un élan de fraternité et de bienveillance retrouvées assez émouvant, c'est sûrement aussi se préparer à en partir pour avancer.

- **La question centrale des droits et libertés**

En France, avec les Gilets Jaunes, nous avons pu mesurer à quel point les droits et libertés étaient consubstantiels d'un espoir de changement. Dans le monde, les

mouvements pour la démocratie se multiplient et trouvent une résonance planétaire. La jeunesse et les étudiants sont chaque fois au premier rang de ses luttes incroyablement courageuses et par conséquent exemplaires.

Hong Kong, cette mégapole internationale, symbole parmi les symboles de l'hyper capitalisme et de la financiarisation, que l'on croyait définitivement soumise, s'est réveillée. Au moment où nous écrivons ces lignes, plusieurs millions de personnes continuent de descendre dans les rues après déjà deux mois de mobilisation. Et c'est dans le silence assourdissant de l'Europe, du « pays des droits de l'homme » et des « grands de ce monde » - le G7 - que les manifestants continuent de défier la dictature chinoise.

Nous pensons aussi au peuple algérien et à sa jeunesse qui depuis février dernier affrontent un autre régime dictatorial et qui, après une première victoire, réclame l'instauration d'une nouvelle République – la 2^{ème}. Nous pensons également aux étudiants russes interpellés par milliers et pour beaucoup emprisonnés pour avoir réclamé des élections justes ou encore au courage admirable de la jeunesse soudanaise n'hésitant à braver la junte militaire au péril de leur vie - la répression a fait des centaines de mort - pour, une fois encore, faire triompher la démocratie et progresser la justice sociale. Il ne nous aura pas échappé non plus que les associations et les ONG brésiliennes font face à un président fasciste coupable d'un crime écologique majeur contre l'Amazonie, poumon vert et trésor de l'humanité.

Les démocraties occidentales, dont la France, se taisent. Elles laissent faire. On ne plaisante pas évidemment avec les intérêts économiques, commerciaux et financiers. Reste que la mobilisation ne faiblit pas. Peut-on arrêter un peuple qui a pris son destin en main.

Chaque fois, partout, les mêmes ressorts sont à l'œuvre : les manifestants font systématiquement le lien entre la démocratie, les droits et libertés, la justice sociale et l'environnement. C'est ainsi qu'une nouvelle culture politique se crée et que se tissent de nouveaux liens internationaux.

- **Droits culturels, droit au beau**

Il y a trois ans, en 2016, à notre précédent congrès, nous dénoncions la suprématie d'une culture verticale, culture surplombante et culture de domination. Forts du parti pris de l'émancipation et de la conviction que l'homme libéré de ses chaînes peut devenir l'acteur contributif d'un vaste réseau de relations et d'identités croisées au centre d'une société plus heureuse et en paix, nous défendions l'idée de politiques culturelles plus horizontales, manière d'écosystème de la rencontre, du partage et des solidarités dans la culture et par la culture.

En cette fin 2019, il faut bien reconnaître que les choses n'ont guère évolué. Ceux qui tiennent les rênes d'une organisation bien établie de la connaissance, qui impose l'enclosure, la captation et pour finir la confiscation des savoirs, des contenus et des

informations, sont aussi les farouches défenseurs de schémas culturels descendants – d'une culture verticale. Ils sont cependant suffisamment cyniques pour enjoliver la réalité en se présentant comme les parangons de « l'accès du plus grand nombre à la culture ».

Cela étant et pour aller vite, on peut dire qu'à rebours de l'idée de droit à la culture et d'accessibilité à l'offre culturelle en partie contrôlée par l'industrie de l'*entertainment*, les droits culturels, selon la déclaration de Fribourg, visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

L'éclosion des droits culturels rencontre beaucoup de résistance et de rejet, souvent attendus, parfois beaucoup moins. Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve là le vieux fond conservateur et réactionnaire de la société française.

Ces mêmes résistances auront-elles cours à l'encontre du droit au beau. On peut hélas le penser. A l'heure où l'administration de la culture et les institutions multiplient les labels et parfois les marques dans les domaines du patrimoine vivant et immatériel ou encore de l'architecture, nous sommes en droit de nous interroger sur l'environnement qui nous entoure et notre cadre de vie. Trop souvent encore, derrière la façade touristique et la communication institutionnelle, les plans d'urbanisation et l'aménagement du territoire sont guidés par la rentabilité et le profit à court terme, quand ce n'est pas par le clientélisme et les prévarications. Abords des agglomérations défigurés, cœurs de ville en souffrance, mitage du territoire et bétonnage des espaces naturels, on ne compte plus les exemples de projets et réalisations qui enlaidissent nos vies, salissent notre imaginaire et instillent un mal de vivre.

Droits culturels, droit au beau, il faut croire que la diffusion et la montée en puissance de ces revendications dans l'espace public, dans la société civile et auprès du corps social alimenteront et encourageront l'essor de nouvelles formes d'expression et de mobilisation. On voit déjà le mouvement social et le champ associatif s'emparer activement de ces enjeux. La CGT doit y prendre toute sa place.

- **Quelle démocratisation face à la pression du marché et à la mondialisation du tourisme**

- ***Les modèles économiques en question***

Sous l'effet conjugué du désengagement de l'Etat, de l'austérité budgétaire consacrée au tournant des années 80, et de la pression grandissante des multinationales du divertissement et de leurs lobbies, le modèle économique de la culture est en plein chambardement.

La libéralisation généralisée de l'économie de la culture et de la connaissance, voilà ce qui se joue à l'échelle internationale, dans les hautes sphères géopolitiques, avec la complicité des Etats. Rien ne semble pouvoir stopper ce mouvement qui privilégie l'esprit

des affaires aux affaires de l'esprit. Le capitalisme devenu financier et informationnel transforme le savoir et la culture en actifs dont la valeur s'étalonne sur les marchés.

Dans ce contexte les politiques publiques et leur modèle économique sont soudainement fragilisés. Il convient au passage de dénoncer avec la plus grande fermeté l'attitude cynique de nos grandes institutions qui devancent souvent ces bouleversements.

Les établissements publics, après avoir conquis leur autonomie au détriment des agents et des publics, développent désormais des stratégies marketing et des business plans, quand ce n'est pas qu'ils deviennent des marques à part entière. La marchandisation de la culture n'est plus un questionnement, c'est une réalité permanente. La captation au profit d'une infime minorité de ce qui constitue pourtant le patrimoine vivant de l'humanité avance à grands pas.

A ce rythme-là, la sacro-sainte exception culturelle française et les dispositifs originaux de soutien à la création qui lui sont associés seront bientôt de l'histoire ancienne.

→ ***Un écosystème à l'épreuve de l'hyper fréquentation et du numérique***

L'écosystème de la culture, et tout particulièrement celui adossé au ministère de la culture, ont donc à connaître une mutation inédite par sa nature et par son ampleur. Les établissements culturels, qui font en quelque sorte référence en matière de marchandisation, se pensent et s'organisent comme des entreprises engagées dans une guerre économique et une concurrence internationale sans merci.

Ces institutions se positionnent sur le marché de la culture et cherchent par tous les moyens à conquérir de nouveaux publics. Dans cette époque formidable, on a tôt fait de changer de paradigme : les publics deviennent des clients et des consommateurs implémentés. Les records de fréquentation sont le nouvel horizon de ces tigres se disputant le leadership économique.

La maximisation du profit a pour corollaire un phénomène d'hyper fréquentation hors contrôle. Cette nouvelle économie de la culture et du tourisme à outrance menace tout à la fois l'intégrité des œuvres et des collections, le droit du travail, la sécurité des personnes, des biens (bâti et collections) et de l'environnement.

Quant à la révolution numérique et à son accélération exponentielle, si l'on s'en tient là encore au périmètre du *service public culturel*, on constate que *les nouveaux patrons* ne se soucient guère des enjeux anthropologiques pourtant étourdissants qu'elle soulève. Les nouveaux outils sont le plus souvent perçus comme des vecteurs de développement commercial et de dérégulation du travail. Rien n'est fait ou presque pour valoriser leur potentiel d'émancipation pourtant considérable.

On sait par ailleurs que le numérique modifie les usages à partir de la sphère privée, bien en amont de la relation sociale, de travail, de service ou commerciale. Les GAFA qui ont parfaitement compris ce phénomène et qui l'ont même précipité s'en servent pour

imaginer des modèles économiques qui confinent parfois à l'asservissement culturel et au monopole des âmes.

→ **Gratuité et nouvelles politiques tarifaires**

Dans ce paysage culturel bouleversé, les établissements sous tutelle du ministère de la culture développent des politiques tarifaires contraires à l'intérêt général et au service public. Alors que la part des subventions pour charge de service public dans le budget des établissements n'a cessé d'être rabotée, la manne touristique est devenue une cible privilégiée. Les tarifs du droit d'entrée s'envolent. A titre d'exemple, il faut s'acquitter aujourd'hui de 17 euros pour accéder au plus grand musée du monde. Pour le Louvre comme pour les autres, il s'agit très clairement d'alimenter les ressources propres sans autre considération culturelle. Dans le même temps et somme toute fort logiquement, les mesures de gratuité et de réduction tarifaire ont été progressivement remises en cause.

Ces décisions qui touchent de plein fouet la démocratisation de la culture sont prises en petit comité, sans dialogue, sans concertation, ni avec les représentants du personnel ni avec les associations ou la société civile. La voix et les recommandations des autorités de tutelle et de l'administration centrale sont tenues pour secondaires.

Les tarifs pratiqués sont tels qu'ils participent de l'exclusion culturelle d'une frange toujours plus importante de la population. Ces politiques gouvernées par la marchandisation portent atteinte de façon criante à la qualité d'accueil des publics et à la notion même d'usager du service public. Au vrai, les conditions dans lesquelles notre pays accueille les visiteurs venus du monde entier sont indignes et scandaleuses. Quant au fameux concept d'accès du plus grand nombre aux œuvres du patrimoine mondial et aux trésors de l'humanité, il devient superfétatoire.

Les revendications que nous portons en la matière sont assez simples. Nous considérons en effet que les politiques tarifaires, les dispositifs de gratuité et de réduction tarifaire doivent impérativement être débattues. Le principe de gratuité s'il n'est pas la seule réponse aux problématiques de démocratisation doit être cependant examiné et proposé partout. Les grilles tarifaires doivent être contrôlées, et harmonisées par la tutelle.

→ **Partage du temps de travail, démocratisation, et démocratie culturelle**

Il faudrait certainement consacrer une résolution entière à la question complexe de l'organisation du travail, des procès de travail, et de la relation au travail voire du sens du travail lui-même à l'ère du numérique. Les nombreuses publications sur le sujet, et notamment le rapport de Bruno Mettling de septembre 2015, « Transformation numérique et vie au travail », mettent toutes peu ou prou l'accent sur un changement de paradigme dans le monde du travail.

Loin de se résumer à l'usage d'outils numériques, la transformation numérique marque l'arrivée, dans l'entreprise, de méthodes de conception, de production, de collaboration et de diffusion qui sont aussi des méthodes de pensée, de travail et d'organisation.

L'ampleur de ces changements est d'autant plus grande qu'elle est difficile à conceptualiser selon des catégories anciennes et qu'elle se développera dans des formes nouvelles, difficiles à anticiper. Les impacts majeurs sur le travail sont déjà visibles. Ils devraient encore s'accroître et s'accélérer.

La transformation numérique fait peser de multiples menaces sur le monde du travail et l'économie mais, paradoxalement, elle recèle aussi des potentialités immenses de désaliénation.

Les travailleurs et travailleuses vont-ils vivre et subir de nouvelles formes de domination et d'asservissement ou va-t-on se saisir de cette période pour améliorer la qualité du travail tout en réduisant son poids sur nos existences, libérer du temps d'émancipation et de bien être disponible.

Pour répondre à ces questions, il serait bon de tirer les leçons de la réduction du temps de travail qui fut en quelque sorte une occasion manquée. Occasion manquée de repenser le travail, la place du travail dans la société. Occasion manquée de partager le travail et d'établir de nouvelles solidarités.

On imagine aisément les liens et les gains que nous pourrions faire à retourner la transformation numérique à notre avantage. Car libérer le travail fait directement écho à la démocratisation du travail, celle-ci constituant à coup sûr l'un des tremplins essentiels de la démocratisation culturelle que nous revendiquons.

→ ***Accueil, accès ou citoyenneté, transmission ou relation et inclusion, de l'accessibilité généralisée à l'accessibilité universelle : quelles formes de reconquête***

Le terme « accueil » a été, hélas, largement galvaudé. Accueillir pourtant est un projet tout à fait louable. Il s'agit de réunir, d'associer, d'être avec. Mais de quel accueil des publics est-il question aujourd'hui quand on privilégie la gestion des flux et préfère la quantité à la qualité, l'uniformité à la diversité.

Pour ceux qui, comme nous, considèrent que l'idée de service public définit un projet novateur et moderne, accueillir, c'est s'ouvrir à la cité, au public dans toute sa diversité, dans sa richesse mais dans ses difficultés aussi, offrir la culture en partage, entretenir un dialogue citoyen avec les usagers.

Alors que la société civile se pense de plus en plus en dehors des formes d'organisation et de représentation traditionnelles, nous devons nous interroger sur la notion d'accès. Nous revendiquons des politiques publiques de la culture plus horizontales, à rebours du schéma vertical et descendant dominant au ministère de la culture depuis sa création. Percevant mieux aujourd'hui toutes les limites de l'idée de « transmission », nous nous prononçons pour que la démocratie soit le maître mot de la relation aux publics.

Il n'y a pas un public, masse informe réduite au panier moyen du client lambda, mais des publics, pluriels, singuliers dans leurs attentes et leurs besoins. Le service public de la culture appartient aux usagers. La relation à l'usager, sa participation au projet et à l'action culturels doivent être au centre de la refondation que nous voulons porter.

Dans l'univers qui est le nôtre, on parle aujourd'hui et de plus en plus d'inclusion et d'accessibilité généralisée pour évoquer de façon parfois un peu elliptique la situation des publics spécifiques, des publics empêchés et des personnes en situation de handicap. Mais à quelle réalité fait-on ainsi référence.

Les publics empêchés sont ceux qui sont tenus à l'écart de la culture pour des raisons diverses et variées. On désigne ainsi celles et ceux qui sont temporairement ou de façon permanente empêchés ou privés « d'accès à la culture ». Dans les faits, il s'agit le plus souvent de personnes exclues, à la marge, socialement vulnérables ou « assignées à résidence » pour reprendre les mots d'Emmanuel Macron.

On oublie parfois peut-être un peu vite que la « catégorie » publics empêchés recouvre aussi tous ceux qui sont dans l'auto-censure et bâtissent en eux-mêmes des citadelles intérieures. Prendre en compte ce phénomène extrêmement complexe implique de toute évidence de s'inscrire dans le temps long.

S'agissant de l'accessibilité généralisée, elle s'adresse plus particulièrement aux personnes handicapées. Il est question, et ce n'est que justice, d'assurer partout la chaîne de déplacement, de garantir la mobilité, et de mettre à disposition des outils de médiation inclusive. Sur le papier, cette cause est noble. En réalité, il y a loin de la coupe aux lèvres. Et disons-le sans détour, dans la société française aujourd'hui, dans l'espace public ou privé, dans les services publics et par conséquent au ministère de la culture, il ne fait pas bon être en situation de handicap.

Pour notre part, nous considérons que tout ce qui sera fait en direction des personnes en situation de handicap sera un catalyseur d'innovation et de modernité ; que tout ce qui sera fait pour ce public bénéficiera à la qualité et au confort d'accueil de chacun. C'est ainsi que l'on fera le lien essentiel entre l'accessibilité généralisée et l'accessibilité universelle, autre manière d'esquisser une démocratie culturelle.

→ ***Le dialogue et les coopérations indispensables avec la société civile, les associations, les ONG...***

Enfin, et c'est loin d'être anecdotique, nous ne pourrions pas porter cette ambition de reconquête et de refondation du service public de la culture sans un dialogue assidu et un travail commun avec le réseau associatif, les associations de solidarité, celles du handicap, les relais du champ social, les acteurs de l'éducation populaire, les associations d'usagers et les ONG, et, cela va de soi, avec le monde du travail dans l'acception large du terme. Nous avons tout à gagner à cette ouverture, à ces échanges et partenariats.

4/ Démocratie culturelle et démocratie sociale

- **Des liens fondamentaux à redéfinir, pour mieux les renforcer et les développer**

Limiter, mépriser et entraver la démocratie sociale, comme l'ont fait successivement ces dernières années, Nicolas Sarkozy, François Hollande et, à présent, Emmanuel Macron revient à restreindre la démocratie politique et à phagocyter le débat public.

Si la démocratie sociale repose en grande partie sur les corps intermédiaires, sur la capacité des travailleurs à s'organiser et à intervenir au nom de l'intérêt général dans la vie économique et sociale d'une entreprise, d'une administration ou encore dans le fonctionnement des organismes de protection sociale, on peut dire en effet qu'elle fait l'objet d'une offensive patronale virulente et qu'elle traverse une crise sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette crise s'inscrit d'ailleurs dans le contexte plus large d'une crise des institutions et de la représentation dont on mesure à chaque élection les conséquences déléteres.

Pour le capitalisme débridé et sans foi ni loi, les corps intermédiaires, les organisations syndicales sont devenues un obstacle insupportable. Nous ne pouvons donc plus dans ces conditions nous contenter d'être spectateurs de notre propre déclin.

- **Des points d'ancrage et des traductions concrètes**

Si nous formulons l'hypothèse que la démocratie est indissociable de la culture, nous avons matière à penser que le redressement de la démocratie sociale passera de la même façon par un rapport étroit à la culture et à l'émancipation.

La démocratisation du travail est assurément l'une des clés du rebond des forces de progrès en général et d'une organisation telle que la nôtre. Or, dans la dernière période, la CGT a par trop négligé le rapport du monde du travail à la culture et à la création pour pouvoir prétendre à cet objectif. Il suffit pour s'en convaincre de chercher la place occupée par ces enjeux dans le document d'orientation du 52^{ème} congrès confédéral.

En attendant que les choses évoluent de ce côté-là, nous devons prendre l'initiative de proposer sans attendre aux organisations, aux acteurs et professionnels de la culture de travailler à une plateforme commune et d'agir de concert. Il ne fait guère de doute que les personnels de la culture attendent cette unité des forces de la culture.

- **Le fait syndical et militant et leur action sont constitutifs de culture**

Dans notre champ d'action et périmètre d'intervention syndicale, les convictions et l'engagement des camarades et des collègues forcent le respect. Ils se battent depuis des années pour défendre les politiques publiques de la culture et défendent sans relâche l'idée que ce pays a besoin d'un ministère ad hoc.

On a d'ailleurs peine à imaginer ce qu'il en serait à ce jour du ministère de la culture sans leur dévouement et leur ténacité. Peut-être n'aurait-il pas eu l'heur de fêter ses 60 ans.

Tous ensemble, nous vivons pour et par la culture mais nous ne prenons pas suffisamment le temps de débattre de cette belle question : le fait et l'action syndicale sont culturels en soi au même titre que la grève et les mobilisations sont créatifs et culturels. Il y a dans cette chose étrange, que la pudeur nous interdit parfois d'aborder, des raisons d'espérer et de se réjouir que nous ne devrions pas négliger.

- **La place de la société civile et des citoyens dans les conseils d'administration**

A regarder attentivement la composition des Conseils d'administration des établissements et « opérateurs » du ministère de la culture, on constate rapidement que tout ce que la France compte de notabilités et de symboles du pouvoir politique, intellectuel et économique s'y voit réserver une place de choix.

Le ministère de la culture donne ainsi le spectacle d'un pouvoir engoncé dans un entre-soi et des notabilités inexpugnables, autant de barrières injustifiables contre le changement, les forces vives de ce pays et les capacités inouïes de sa jeunesse.

Total, Axa, Coca-Cola, LVMH, GDF Suez (Engie), Bouygues, AG2R, Christie's, encore quelques banques et banquiers d'affaires au cas où... C'est en somme le gratin du CAC 40, des multinationales et de la finance qui se bouscule au portillon.

Sans faire de mauvais esprit aucun, on ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre cette option politique significative et très marquée, et la part toujours plus importante du mécénat défiscalisé - merci M. Aillagon - dans les budgets des établissements. De là à penser que le pouvoir de l'argent, le pouvoir politique et le pouvoir culturel ont su faire l'unité ou à tout le moins cause commune, il n'y a qu'un pas.

Face à ces dérives inacceptables aux confins des conflits d'intérêts, nous revendiquons que la société civile, les associations d'usagers, les associations de solidarité, celles du handicap, celles du champ social, de l'éducation populaire, le monde du travail, les ONG etc. entrent enfin au conseil d'administration des établissements culturels. La gouvernance de ces établissements doit être renouvelée et assainie. Ils doivent sans attendre se démocratiser.

→ **Focus sur le mécénat, faux mécénat et vraie défiscalisation**

Les « mécènes » en question sont pour la plupart du temps des multinationales expertes dans la défiscalisation et, pour certaines d'entre elles dans l'évasion fiscale, quand elles n'ont pas des accointances avec les paradis fiscaux.

Mais dormez en paix braves gens, le désengagement de l'Etat et les restrictions budgétaires qu'il impose sont censés être compensés par l'intervention du monde de l'entreprise et par l'injection de capitaux privés.

Ce général système repose en fait sur la loi sur le mécénat, dite loi Aillagon qui offre aux entreprises 60% de réduction fiscale et 25% de contreparties, soit un avantage

global de 85% du montant du don. La réduction d'impôt consentie atteint 90% du montant du don pour l'acquisition au profit des collections publiques d'un « trésor national » ou « d'une œuvre d'intérêt patrimonial majeur ».

Cette loi sur le mécénat n'est donc pas du tout anodine. Elle pose en effet la question de l'indépendance du service public culturel et de ses grandes orientations. Elle en dit long par ailleurs sur l'injustice de notre système fiscale.

- **Statut général et modernité**

On ne peut pas aborder la question du devenir du Statut général sans évoquer la situation du service public. Or le constat est amer. Après des années de désengagement de l'Etat et de politiques budgétaires austéritaires, les inégalités en matière d'éducation, de culture, de santé, de transports mais aussi de justice et de sécurité sont de plus en plus prégnantes. Comment ne pas voir que l'effacement des services publics est en grande partie responsable de la relégation de nombreux territoires, ceux que l'on appelle parfois « les territoires perdus de la République » non pas la plupart du temps pour s'en émouvoir mais bien plutôt pour les stigmatiser un peu plus.

Oui, n'ayant pas peur des mots, assurément le service public est en crise, défaillant, parfois dépassé, souvent absent. En faire le constat objectif n'est en rien une attaque gratuite et à bon compte mais une nécessité objective si l'on veut exiger qu'il change, qu'il s'améliore et surtout qu'il soit présent partout et d'abord là où les populations les plus démunies ont besoin de lui pour vivre comme on devrait vivre normalement dans un pays riche et développé.

L'Etat est le garant de l'intérêt général, des libertés et des droits mais aussi d'une République prenant soin de tous, à égalité de citoyenneté et de démocratie ; une République fraternelle et juste qui ne délaisse aucune région, aucun territoire, aucun monde, aucune jeunesse, aucune culture. Dans le respect des attentes et aspirations nouvelles de la population, il lui appartient de refonder le service public en tant qu'il constitue un outil irremplaçable et parfaitement contemporain de progrès et de justice sociale, et de démocratie.

S'en prendre au service public, programmer à terme sa dislocation et sa privatisation, cela suppose de mettre à mal la Fonction publique et nécessite par conséquent de se lancer dans une croisade anti-statutaire. Pour parvenir à ses fins, le gouvernement pose que le principe du contrat de travail individuel - de gré à gré - doit devenir la norme sociale de référence pour le salariat, aussi bien dans le public que dans le privé. C'est précisément cette doxa qui préside à la loi sur la Fonction publique dont l'objectif principal n'est autre que de faire imposer le Statut général.

Le Statut général s'inscrit dans un projet de société résolument moderne fondé sur la conscience aigüe d'un destin commun de l'humanité et l'affirmation nouvelle de valeurs universelles.

Condition sine qua non de la défense et de la mise en œuvre de l'intérêt général contre les intérêts particuliers, garant de l'indépendance du fonctionnaire face aux pressions de toutes sortes mais aussi de sa responsabilité quant à la continuité du principe fondamental d'égalité de traitement des usagers et à la pérennité de l'action publique : le Statut général est l'instrument moderne dont la cohésion sociale, le développement économique et la protection de l'environnement ont besoin.

Les délégués du 12^e congrès de la CGT-Culture réaffirment le bien fondé du Statut général des fonctionnaires, garantie de démocratie et de progrès social pour la population de ce pays, qu'il convient de défendre et de préserver de toutes les attaques dont il fait l'objet. Cela passe notamment par la réunification des trois Fonctions publiques (État, Territoriale et Hospitalière) sous un seul statut basé sur la séparation du grade et de l'emploi ; par l'abrogation de la loi Galland de juillet 1987 (réduisant la mobilité d'une Fonction publique à l'autre) ; par l'arrêt des attaques contre les cadres statutaires. L'esprit démocratique du Statut général doit être renforcé par une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, par l'élaboration de nouvelles grilles indiciaires, par des recrutements massifs, tout autant que par des mesures de revalorisations des carrières ou par des mesures permettant à chacun de pouvoir progresser dans sa carrière. De la même manière, et par ce qu'ils ont été propriété et entreprises publiques, les délégués du 12^e congrès exigent la renationalisation de toutes les entreprises privatisées ces dernières années comme par exemple EDF-GDF, la Poste, Air France, SNECMA, France Télécom, Thomson ou les Sociétés d'autoroutes...

- **La place de la création dans cette articulation et cette mise en perspective : statut de l'œuvre et citoyenneté**

Jamais comme aujourd'hui peut-être, la création n'a-t-elle été autant menacée par le primat des industries culturelles et l'influence des « Majors » qui régissent les contenus et la chaîne de diffusion au risque de l'homogénéisation et de l'uniformisation de l'offre culturelle. Dans ce monde où la culture et les œuvres de l'esprit sont une marchandise comme les autres, le statut de l'artiste est précaire tandis que celui des œuvres est fortement interrogé.

Dépasser le concept de démocratisation de culture et celui d'accès à la culture pour aller vers une démocratie culturelle implique d'offrir une place centrale à la création et aux artistes. Car ce changement de paradigme suppose que nous acceptions d'être bousculés par une dynamique artistique ouvrant à un imaginaire nouveau et interrogeant le sens en permanence.

Le chemin de la démocratie culturelle, de l'émancipation et du beau croise nécessairement la route d'une création foisonnante et potentiellement subversive. A dire vrai, il en va de même de la démocratie sociale et des acteurs du mouvement social. La rencontre et la confrontation avec les artistes et les œuvres doit nous permettre de faire le pas de côté nécessaire à la redéfinition de notre rôle et de notre place dans la société et dans l'espace économique et politique.

On mesure toute l'importance des dispositifs publics de soutien à la création face à la position de monopole du marché. Il nous faut également rappeler la puissance publique à ses responsabilités à l'égard des artistes. Il en effet indispensable d'accompagner les créateurs non pas pour « labelliser » et contrôler les contenus mais pour libérer et ouvrir le champ des possibles.

Enfin, le statut de l'œuvre pose lui aussi des questions essentielles de démocratie et de citoyenneté. L'œuvre est-elle une valeur et une monnaie d'échange comme les autres en proie aux fluctuations du marché et à l'influence des influenceurs où constitue-t-elle un bien commun, inaliénable et dont la fonction est universelle. Voilà qui interroge là encore directement les responsabilités publiques et celle d'un ministère comme le nôtre.

5/ Travail et Culture

- **La centralité du travail : une question toujours très compliquée et protéiforme**

Nous parlons parfois avec difficulté de l'emploi, de la défense de l'emploi, de la lutte contre le chômage et nous avons encore un peu plus de mal à verbaliser les maux terribles que constituent les discriminations à l'embauche, la faiblesse ou l'absence des politiques de diversité et la grande précarité. Il faut probablement aller chercher la cause de ces blocages dans une forme d'appréhension et de pudeur à traiter et à débattre de la question du travail.

Or si tel est le cas, c'est paradoxalement parce que nous pressentons que le travail recèle des ressources sociales, culturelles et politiques vertigineuses et pour l'essentiel inexplorées ; sorte de terra incognita.

La CGT se doit pourtant de lever le voile sur le travail. Il nous faut sortir de cette inhibition pour donner à voir que se joue là, entre aliénation et émancipation, une partie décisive pour la collectivité toute entière quant à sa capacité à se défaire de ses chaînes, et à se régénérer.

La CGT se doit d'insister sur la centralité du travail en tant qu'il nous permet de faire société. La culture, la science, et la création doivent avoir voix au chapitre à l'entreprise et cela devrait évidemment être le rôle des instances représentatives du personnel, ouvertes à tous les salariés sans exclusive, dotées de droits et de moyens nouveaux et étoffés.

- **Le travail est culture : comment le dire et le faire entendre**

On ne peut pas se contenter de constater que le travail est malade des injonctions contradictoires, des confusions et des malentendus dont il est effectivement le lieu : sous-emploi chronique/sur-travail ; surqualification/dévalorisation ; temps travaillé/temps libéré ; vie professionnelle/vie privée ; droit acquis-droit nouveaux/dérégulation.

Affirmer la centralité du travail, c'est aussi agir résolument pour que le sens et la qualité du travail prennent le dessus sur l'employabilité, les gains de productivité et les

méthodes de management déshumanisantes. Ainsi, est-il impératif que nous nous mobilisions pour libérer et mettre au jour la dimension culturelle du travail. N'hésitons pas à faire entendre que le travail est source de créativité humaine et composante essentielle du bien-être et du bonheur, et qu'il peut se penser comme une formidable aventure collective.

Nous ne parviendrons pas à faire entendre que le travail est culture si nous restons frileux dans la relation aux artistes et à la création. La porte est parfois entrouverte, c'est insuffisant. Il faut nous ouvrir à ce dialogue et à cette dispute. Comment sans cela donner à voir autrement et sans concession toutes les possibilités d'inventivité et d'innovation du travail – tout son potentiel subversif aussi.

- **Travail : aliénation ou émancipation et transformation sociale**

Nous devons continuer à revendiquer qu'une société des travailleurs mieux reconnus et émancipés, c'est une société meilleure des hommes ; là où on fait société, dans la dignité retrouvée et la conscience de sa citoyenneté.

- **Le travail : un patrimoine mais aussi de nouveaux territoires de l'art, et un levier de développement culturel et touristique**

Le travail est un patrimoine : patrimoine vivant, patrimoine matériel et industriel, patrimoine immatériel aussi, conservatoire et lieu de recherche de l'histoire et de la mémoire ouvrière, des luttes et des conquêtes sociales. Ce patrimoine est délaissé, déconsidéré.

Le travail a également tout à voir avec les contenus et les explorations artistiques contemporaines, et les nouvelles modalités d'organisation de la création, nouvelles ramifications, nouveaux territoires de l'art.

C'est aussi un formidable levier de développement culturel et touristique, ce que les professionnels concernés et les collectivités territoriales ont parfaitement compris.

Le ministère minore totalement ces enjeux. Nous lançons cette alerte et exigeons qu'il prenne ces trois dimensions à bras-le-corps

6/ Le devenir du ministère de la culture et son logiciel en question

- **Après tout, un ministère, à quoi ça sert ?**

La première des responsabilités publiques, c'est certainement d'affirmer avec force que la culture est un bien commun qui doit être préservé pour être partagé ; un bien public que tout citoyen doit pouvoir s'approprier quels que soient son origine sociale, sa classe, son bassin de vie et ses moyens financiers.

Parce qu'il représente la collectivité nationale toute entière, l'État est seul en mesure de garantir les grands principes qui doivent guider les politiques culturelles :

- La définition de règles communes et la mise en place de moyens (budgets, personnels), permettant la libre expression et la création artistique, garantissant la conservation, la transmission et la diffusion du patrimoine, favorisant l'initiative culturelle,

permettant la juste répartition des ressources entre territoires, entre artistes et entre citoyens. Face aux contingences locales, qui mieux que l'État peut affirmer la primauté de l'intérêt général. Face à la complexité des situations, il doit apporter son expertise, et agir par l'exemple lorsqu'il est lui-même opérateur et qu'il doit assumer un héritage national historiquement significatif (les écoles nationales, la conservation des monuments de l'État, etc.).

- Il lui appartient aussi, parce qu'il en a les moyens les plus objectifs, de mesurer les résultats obtenus, d'évaluer les effets de ces politiques, de les réorienter lorsque cela est nécessaire ; de promouvoir et de faire partager les politiques qui réussissent. Les associations, les artistes, et tous les acteurs publics attendent de l'État qu'il remplisse ce rôle. Et là on est bien obligé de constater que l'évaluation des politiques publiques est le parent pauvre du ministère de la culture.

Il faut donc réaffirmer haut et fort que, dans le respect des collectivités, le rôle du ministère de la culture est indispensable et irremplaçable.

- **La nécessité vitale d'une transformation**

Nous militons pour que ce ministère-là fasse sa révolution et se tourne résolument vers une nouvelle éthique publique en matière culturelle, pour qu'il élabore un projet collaboratif en rupture avec une conception ravalant la culture à une activité de production de biens et de services et que l'on utilise pour affirmer la puissance des industries culturelles et des identités territoriales dans la compétition internationale.

Ainsi, le ministère de la culture doit-il rompre avec son logiciel élitiste et vertical, et ses approches, trop souvent encore, arrogantes et condescendantes. Il n'y parviendra cependant qu'à condition d'accepter le débat public et la controverse, et de respecter la démocratie sociale.

Ce ministère est aujourd'hui touché au cœur par une forme de défaite des idées et littéralement gangrené par le dogme gestionnaire et managérial qui imprègne la technostructure administrative.

Décloisonnement, ouverture, audace, créativité, expérimentation doivent être les jalons d'une transformation urgente.

- **Désengagement de l'Etat, enjeux économiques et modèle de service public**

Faut-il le redire : Emmanuel Macron, comme François Hollande et Nicolas Sarkozy avant lui, a mis le ministère de la culture au pain sec et à l'eau. Alors que le seuil mythique du 1% demeure un objectif en réalité absolument dérisoire au regard des enjeux et des besoins esquissés tout au long de cette résolution, son gouvernement poursuit la politique de restrictions budgétaires et de suppressions d'emplois. Ce choix politique est d'autant plus contestable que l'on mesure aujourd'hui parfaitement le poids de la culture dans l'économie de notre pays et celle de nos territoires.

Il est par ailleurs établi scientifiquement que l'intervention des pouvoirs publics dans le financement direct et indirect (les effets de levier) de la culture est centrale et déterminante. D'autre part, si les sommes en jeu peuvent paraître importantes en valeur absolue, elles sont en fait très modestes au regard du PIB de notre pays et notoirement insuffisantes à l'aune de la tâche à accomplir.

Seul le dogme libéral permet alors d'expliquer l'entêtement du gouvernement dans cette voie sans issue pour le service public. Il s'agit très clairement de pousser les établissements publics dans une logique de conquête de ressources propres et de recherche de financements privés dont les vrais-faux mécénats sont la pierre angulaire. Il s'agit ainsi de préparer la privatisation pure et simple de ces établissements ; laquelle a d'ailleurs largement commencé si on en juge par la présence permanente et grandissante des entreprises prestataires et de sous-traitance.

La CGT-Culture entend réaffirmer la revendication d'une progression significative du budget de la culture et son refus de la mainmise croissante des capitaux privés et du mécénat notamment dans les musées et monuments historiques et, de manière générale, au ministère de la culture. C'est au prix d'une politique à la hauteur des besoins en personnels comme en termes d'équipements, d'intervention et de fonctionnement que le service public culturel pourra affronter les défis majeurs qui s'ouvrent à lui et assumer les immenses responsabilités qui sont les siennes.

→ **Focus sur l'évasion fiscale**

Les scandales à répétition ont démontré l'existence d'une évasion fiscale massive des entreprises multinationales. Au total, le détournement des recettes publiques était estimé, en 2015, entre 750 et 900 milliards d'euros pour les pays de l'Union européenne par an, dont 118 milliards d'euros par an pour la France, soit un montant supérieur au déficit de l'État.

Voilà qui permet de relativiser la propagande gouvernementale et d'une grande partie de la classe politique qui instille l'idée que « les caisses sont vides » ou encore que « notre pays est au bord de la faillite ».

- **La question territoriale : recomposition des politiques et de la gouvernance – quid des compétences partagées**

Les inégalités et les fractures sociales et culturelles qui perdurent et s'accroissent nous obligent. La lutte pour une meilleure coordination de l'action de l'État et des collectivités territoriales au service de tous les usagers sans aucune exclusive doit être l'une de nos priorités.

Par le passé, le partenariat entre les collectivités, avec les associations et le concours de l'État, a permis un maillage culturel du territoire incarné par de nombreux d'équipements. Mais cette présence culturelle est malgré tout loin de répondre à l'ensemble des besoins, et on voit bien aujourd'hui les dégâts que peut causer la

politique d'austérité menée par le gouvernement et les coupes claires imposées indistinctement aux collectivités.

Autre fait majeur : la nouvelle organisation territoriale de la République s'est traduite par un affaiblissement des services publics de proximité et par un éloignement des centres de pouvoir et de décision de la réalité et des besoins quotidiens des populations.

Nous dénonçons les tentatives technocratiques visant à enfermer les collectivités territoriales dans des champs de compétence restreints, et c'est pourquoi nous demandons que chaque collectivité puisse librement s'engager et agir dans la mise en œuvre de politiques culturelles sur son territoire.

Nous dénonçons également les choix budgétaires du gouvernement conduisant à l'asphyxie des collectivités territoriales.

- **Et les DRAC dans tout ça ? Pas un service de Préfecture !**

Le rapport des trois inspections IGF, IGA, IGAC « Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture » publié en février 2018 est venu confirmer tous les effets nocifs de la réforme territoriale et de la loi NOTRe sur les DRAC. Si notre action a globalement permis de sauver les DRAC d'un anéantissement total, elles apparaissent terriblement affaiblies tant du point de vue des moyens humains et financiers que de leur fonctionnement.

Le ministre n'a de cesse de déclarer son attachement aux DRAC. Mais la réalité est tout autre. Alors que se prépare dans le plus grand secret une nouvelle réforme du ministère et de son administration – le PTM pour Plan de Transformation Ministériel ; boîte à outils du nouvel acte de « réforme et de modernisation de l'Etat » ou « AP 2022 » - la situation des DRAC demeure très préoccupante.

Il y a fort à craindre que le ministère transfère en DRAC nombre de missions et de dispositifs nationaux portés jusqu'ici par l'administration centrale au nom de l'efficacité et de la proximité territoriale.

La ficelle est grosse : tout en asséchant l'administration centrale, on accablera un peu plus des DRAC sous-dotées. De quoi s'agit-il sinon de permettre à l'Etat de se désengager par des transferts et délégations de compétence, au seul motif de viles économies.

L'ultime étape de ce processus consiste à concéder un pouvoir réglementaire spécifique aux régions, comme si tous les citoyens, où qu'ils vivent, n'avaient pas les mêmes droits. Ce n'est ni plus ni moins qu'une préfectorialisation et une caporalisation de la culture qui sont à l'ordre du jour, menaçant de fait l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Après la DAC Guyane, à qui le tour...

On ne peut pas clore ce chapitre sans évoquer le scandale que constitue l'affaire de la DAC Guyane.

Au mépris de la résistance farouche des agents, l'Etat français a décidé début août de donner les clés de la DAC Guyane au Préfet. Autrement dit, la DAC et ses missions disparaissent d'un trait de plume dans une grande direction des populations qui regroupe, entre autres, les affaires sociales, jeunesse et sport, l'inspection du travail...

Le gouvernement a décidé de toute autorité que les services déconcentrés devaient être placés sous la férule du ministère de l'intérieur.

La situation de la Guyane illustre le retour en grâce d'une vision colonialiste de la « gestion » des territoires ultramarins.

La CGT se battra de toutes ses forces contre de telles options, honteuses et désastreuses.

Résolution 3 « Vie syndicale »

Syndicats CGT de masse et de classe

La CGT se veut depuis sa création un syndicat de masse et de classe. Nous savons que cet objectif pour ce qui est du syndicalisme de masse n'est plus atteint depuis longtemps et que cela pose profondément des questions. Comment, tout en étant la première « organisation nationale » en nombre d'adhérents quel que soit le type d'organisation que ce soit, mais comment aussi en ayant 10 fois moins d'adhérents à la CGT qu'à la « Libération », la classe ouvrière, tous les salariés du privé comme tous les agents du public peuvent-ils peser en termes de rapport de force suffisamment puissamment pour infléchir le cours de l'Histoire qui se tisse sous leurs yeux ? Et le pendant à cette problématique : pourquoi si peu d'adhérents alors que la situation des travailleurs se trouve tellement dégradée ? Notre façon de nous organiser, notre proposition aux salariés est-elle en adéquation avec la réalité du monde du travail d'aujourd'hui ?

Partie 1 : La vie et l'avis des salariés

Les mutations structurelles imposées par le patronat ne peuvent pas ne pas avoir d'impact sur la façon dont les agents perçoivent leur avenir, sur comment ils adhèrent à nos actions et sur comment ils y participent.

L'organisation du travail dans le service public n'est pas épargnée par cette politique d'hyper-fragmentation du travail. L'Etat a voulu se mettre au diapason du privé à la fois de façon dogmatique mais surtout par la volonté politique de réduire l'influence du public sur l'économie et la structuration de la société, et même sur la façon de concevoir celle-ci.

Dès 1990, la CGT-Culture dénonçait la balkanisation du Ministère de la Culture en de multiples principautés constituées d'EPA, tout particulièrement dans la sphère muséale. En 2009, la RGPP est venue inscrire ce désagrégement en lettres de feu au frontispice de ce Ministère qui ne s'en remet en fait toujours pas. Depuis, en 2012, est venue s'ajouter la MAP. Aujourd'hui, AP2022, renommée plan de transformation ministériel (PTM) contribue à la destruction du ministère touchant l'emploi et les missions.

La force de la CGT-Culture est d'avoir anticipé ces mécanismes de dislocation du service public culturel. Elle a su adapter sa structuration syndicale à la réalité de l'organisation du travail du ministère en se constituant en Union de syndicats.

Notre « vie syndicale » CGT-Culture ne peut être extérieure à la vie des agents, à ce qu'ils subissent, à leur manière de vivre leur travail. C'est ça être un syndicat de masse. Et cela nous amène à interroger notre perception politique de transformation de cette société, du rôle des salariés dans cette société et de la nature du travail en lui-même, être un syndicat de classe.

C'est donc dans le rapport dialectique d'être le syndicat de tous les salariés tout en étant le syndicat pour la transformation de la société que nous devons trouver la source de notre action.

La vie syndicale en lien direct avec les agents

Notre vie syndicale doit essentiellement reposer sur la vie des sections syndicales au plus proche des salariés. Et c'est le lien entre les salariés et les syndiqués organisés en section qui doit permettre le ressourcement permanent de notre vie syndicale.

C'est pourquoi les Heures d'Information Syndicale, les HMI qui peuvent s'organiser bien plus qu'une fois par mois, les Assemblées Générales avec les personnels rassemblés sur un sujet, doivent être une règle de vie structurante de nos syndicats. Chaque syndiqué a également un rôle à jouer au quotidien en allant à la rencontre directe des salariés et en échangeant avec eux.

La CGT-Culture s'adresse non seulement aux agents publics, titulaires et contractuels, du Ministère de la Culture, aux agents de droit privé des EPIC, associations et sociétés sous tutelle du ministère mais aussi aux salariés des sociétés d'externalisation et de la sous-traitance

Du syndiqué à son organisation syndicale

La CGT-Culture est une Union de syndicat, issue d'un syndicat général le SGAC. Cette histoire fait de l'USPAC, plus qu'une union de syndicats. Elle n'est pas non plus une fédération ni un conglomérat de syndicats indépendants. En fait, l'USPAC a une culture de syndicat et d'union. C'est bien cette particularité historique qui nous permet de façon consensuelle entre les syndicats de l'Union que ce soit la CGT-Culture qui représente pour la Confédération les 11 syndicats de l'union.

Confusion non statutaire ou vécu concret d'une situation complexe du ministère (un ministère, des directions et des services, des EPA, plus de 80, des EPIC et des associations) dans leur particularité statutaire. Les deux en même temps probablement et tant mieux, cela fait une vie syndicale riche et pleine de ressources dialectiques. Cet entremêlement, du syndiqué à son syndicat et en même temps à son union, doit être maintenu pour sa richesse d'approche. C'est une affaire importante de la vie du syndiqué CGT au ministère. Si elle est vécue d'instinct, faisons la vivre de pleine conscience et d'en tirer les conséquences.

L'articulation de l'activité des syndicats et de celle de l'Union

Les syndicats CGT de ce ministère se sont organisés autour de secteurs d'activités relevant de missions de service public, qui constituent par définition des sujets revendicatifs transversaux. Dans ce contexte peut-être encore plus qu'ailleurs, les principes du fédéralisme qui régissent les relations entre structures de la CGT doivent ici non seulement s'appliquer comme garanties démocratiques mais également comme étant la seule solution pour construire un syndicalisme efficace.

Il faut donc non seulement rappeler mais faire vivre concrètement l'article 21 des statuts confédéraux qui prévoit d'une part que chaque structure dispose d'une pleine autonomie d'expression de décision et d'action, et que d'autre part, ces structures recherchent entre elles, en permanence, la coopération et la complémentarité.

Notre vie syndicale avec les structures professionnelles (fédérales), territoriales (UD/UL) et confédérales.

Si on pouvait faire réellement le bilan de l'implication des adhérents dans les structures territoriales de la CGT, les UL et les UD, nous serions surpris du nombre impressionnant, vis-à-vis de ce que nous sommes (moins de 2000 adhérents), de camarades dans les directions de structures territoriales. C'est ce qui fait la force de la CGT-Culture et sa culture syndicale. Confrontés au monde réel de l'interprofessionnel nos camarades donnent à voir et enrichissent ainsi leur section, syndicat, union de la réalité du monde du travail au-delà de la Fonction publique. Inversement la lutte pour le maintien et le développement du service public ne peut se faire sans le soutien et la compréhension

des autres travailleurs. Rien de mieux pour cela que de militer dans les UL ou UD. C'est aussi proposer aux camarades des UL ou des UD de les inviter et porter à leur connaissance nos Heures d'Information Syndicale. Donnons les moyens aux camarades d'investir ce champ interprofessionnel caractéristique de la culture de classe de la CGT. En 2017, la Cgt-Culture a acté par congrès son affiliation complète et unique dans le champ fédéral à l'Union fédérale des syndicats de l'Etat de la CGT (UFSE-CGT). Elle a ainsi renforcé sa participation dans les réflexions et l'élaboration des revendications mais aussi dans la direction de l'UFSE-CGT. Les axes de revendication de l'UFSE-CGT que sont les salaires, les carrières, l'emploi et le service public sont une trajectoire revendicative pour la CGT-Culture. C'est pourquoi, nous participons activement aux journées d'action, de mobilisation et de grève proposées par l'UFSE-CGT. L'UFSE-CGT a créé en 2017 des branches d'activités revendicatives (BAR). Notre participation militante dans ces branches d'activités revendicatives doit se poursuivre et se développer dans les thématiques proposées et ces travaux seront présentés à la commission exécutive régulièrement. La CGT-Culture informera le pôle juridique de l'UFSE-CGT de ses actions en justice et des jugements rendus et participera à ses travaux de coordination. La CGT-Culture a invité par le passé la direction de l'UFSE-CGT pour la présentation de dossiers tels les retraites ou encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. La CGT-Culture continuera de proposer à la direction de l'UFSE-CGT de participer régulièrement aux travaux de sa commission exécutive afin d'améliorer leurs relations militantes et leurs coopérations revendicatives. Pour ce qu'il en est de notre participation aux travaux de confédéralisation, que dire d'autre que nous sommes en déficit grave d'implication. Notre activité confédérale jusqu'ici se portait essentiellement sur l'activité de politique culturelle de la Confédération. Ce secteur confédéral est totalement en panne et cela se ressent douloureusement dans les orientations confédérales sur la culture mais aussi sur le service public. La CGT-Culture doit s'impliquer pour reconstruire avec nos camarades confédéraux ce secteur d'activité.

Partie 2 : l'outil syndical, notre organisation, notre fonctionnement

La CGT-Culture a toujours fonctionné à la fois comme un syndicat comme une fédération et comme une union professionnelle. Aujourd'hui, elle est plus que jamais une union de syndicats mais sans que cela se traduise dans ses instances. Outre le Congrès, la seule instance où les syndicats sont représentés "ès qualités" est le Comité général qui ne se réunit quasiment pas.

La nécessaire représentation des syndicats se fait donc au travers de la commission exécutive et même du bureau national alors que ces deux instances ne sont pas statutairement faites pour cela. Cela n'aide pas à la recherche de la meilleure articulation entre l'activité des syndicats et l'activité de l'Union.

La période actuelle est marquée par des évolutions du monde du travail qui modifient à la fois la relation au travail et la relation au militantisme. La question de la disponibilité des camarades se pose sur l'ensemble des secteurs et doit nous faire nous interroger sur la manière dont nous utilisons les moyens syndicaux. Il apparaît qu'aujourd'hui les congrès organisés sur 5 jours sont un frein à la participation d'un nombre grandissant de

camarades.

Concernant le dialogue social, nos élus et mandatés sont de plus en plus mobilisés par des réunions avec l'administration. De fait, ils ont de moins en moins de temps pour construire, avec les personnels, le rapport de force (HMI, AG, tracts, pétitions, rassemblements, grèves, mobilisations de l'opinion publique, etc.) nécessaire à de véritables avancées, d'autant plus dans le contexte d'austérité et de régression sociale que nous connaissons. Cela pose donc la question de notre participation à l'ensemble des réunions convoquées par l'administration, cela signifie aussi d'utiliser les instances représentatives du personnel de manière différente. En bref, de revoir de façon urgente nos manières de faire, de passer plus de temps avec les personnels et moins avec l'administration, de considérer que la construction du rapport de force, dans ces formes les plus variées, précède toute négociation. Par ailleurs, l'administration a développé ces dernières années des stratégies visant à intégrer les organisations syndicales et les personnels dans la manière d'appliquer à l'échelle locale les plans d'austérité décidés nationalement. Chaque syndiqué doit comprendre l'impasse de cette nouvelle forme mortifère de cogestion car elle consiste à faire porter aux organisations syndicales et aux personnels le choix des sacrifices qu'ils devront subir plutôt que de les combattre. La commission exécutive de la CGT-Culture mettra en œuvre les décisions qui suivent concernant l'outil syndical à titre expérimental et le cas échéant convoquera un congrès extraordinaire afin de proposer aux délégués des syndicats les modifications statutaires qui découleraient de cette orientation.

Nos instances de direction

1) le congrès

Le Congrès de la CGT-Culture se déroule tous les 3 ans sur une durée de cinq jours. Le Congrès peut être reporté ou avancé d'une année s'il tombe l'année des élections professionnelles. Dans ce cas un comité général sera organisé en début de campagne électorale.

2) le comité général

Il est convoqué à mi-mandat ou chaque fois que nécessaire sur décision de la commission exécutive. Il se déroule sur une journée, il précise et examine la priorisation des orientations définies lors du précédent congrès ; seuls les syndicats peuvent proposer des amendements et/ou des candidatures pour remplacer des membres de la CE ou de la CFC qui ont quitté leur mandat ou qui n'ont pas participé aux réunions. Ces nouveaux membres de la CE ou de la CFC devront être élus par le comité général selon les règles en vigueur au congrès. Le nombre de représentants des syndicats est fixé par la commission exécutive et leur répartition est proportionnelle au nombre de cotisations sur l'année n-1

3) la commission exécutive

Elle se réunit au moins toutes les 8 semaines. Les réunions des CE doivent faire systématiquement l'objet de relevés de décision sous la responsabilité du Secrétariat National et transmis aux membres de la CE. Elle est composée au maximum de 40 membres élus par le Congrès ainsi que des secrétaires généraux des syndicats de l'Union ou de leurs représentants (un par syndicat).

4) la commission financière et de contrôle

Elle est composée de 5 membres.

5) Le bureau national

Le Bureau National se réunit 4 fois par an et en tant que de besoin. Des réunions régulières de tout ou partie du Secrétariat national avec les secrétaires généraux des syndicats ou leurs représentants, se tiennent 4 fois par an et en tant que de besoin.

6) le secrétariat national

Il est composé d'un nombre maximum de 10 secrétaires dont en son sein :

Secrétaire général.e
Secrétaire général.e adjoint.e
Secrétaire Administrateur / Trésorier

Les Secrétaires nationaux se répartissent les responsabilités suivantes :

- la politique financière
- la politique revendicative
- l'organisation et la vie syndicale
- la communication

Partie 3 : Notre démarche syndicale autour de trois axes :

1) la revendication

Le rôle de la CGT-culture est d'impulser les luttes transversales en lien avec les syndicats, il est également d'aider les syndicats dans le développement de leurs luttes sectorielles. Les questions revendicatives seront celles qui nécessiteront le plus la création de Commissions thématiques avec les camarades de la commission exécutive et des syndicats. La question de la transversalité des luttes se pose au niveau ministériel, fédéral et interprofessionnel. Une des tâches des camarades en charge des questions revendicatives sera de faire connaître et de mettre en débat les contenus revendicatifs élaborés par nos congrès.

2) l'organisation et la vie syndicale

Il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons le plus à travailler, et tout doit être mis en œuvre pour qu'un ou plusieurs camarades au sein du Secrétariat national soit chargé de suivre cette question.

Nous avons un travail à accomplir sur notre connaissance de l'évolution de la composition du salariat au ministère, sur notre connaissance des syndiqués. Le lien doit être fait avec les résultats des dernières élections professionnelles afin d'aider les syndicats à construire une campagne de syndicalisation. Pour cela, une réelle politique de syndicalisation doit être définie et mise en œuvre, et la conception même de l'adhésion doit être développée. C'est également le rôle de l'Union d'aider les syndicats qui le demandent à construire leur propre vie syndicale afin notamment de garantir à chaque syndiqué le droit de participer à des réunions de syndiqués et de pouvoir s'approprier le syndicat et l'activité syndicale autant dans la discussion et la délibération que dans l'action. Dans cet objectif, une attention accrue doit être portée à l'accueil des nouveaux syndiqués, qui doit être renforcé.

La connaissance des syndiqués et du salariat passe aussi par l'utilisation d'outils dédiés tels que le cogitiel et le suivi d'un fichier adresse et mailing des agents. Le renseignement du cogitiel sera pour l'Union comme pour les syndicats le meilleur outil pour travailler à la continuité syndicale.

La vie syndicale, c'est également la définition et la mise en œuvre d'un plan de formation syndicale répondant aux besoins des syndiqués.

3) la communication

La communication syndicale la plus efficace sera toujours celle qui met en relation directe les agents du ministère et les militants, par la distribution de tracts, le dialogue, l'assemblée générale, l'heure d'information syndicale....

La communication syndicale, c'est également la diffusion et donc la production de contenus d'information et d'analyse.

Sur ce point, la CGT-Culture et les syndicats qui la composent peuvent se targuer d'avoir toujours su mettre à disposition du personnel et des syndicats les ressources nécessaires au débat et à la compréhension des enjeux. La question qui se pose aujourd'hui en termes de communication est celle de l'adaptation aux nouveaux modes d'acquisition de l'information par la population en général et donc par les personnels du ministère de la Culture en particulier.

De ce point de vue, si les outils tels que le site internet ou les réseaux sociaux ont pu se mettre en place et se réinventer avec succès, la question se pose du format de nos contenus.

Si les formats tels que le *Culture au poing* ou les « 4 pages » doivent être maintenus, il nous faut également produire plus de contenus qui sont lus ou vus (vidéos) plus rapidement. A cette fin, il serait judicieux que celles et ceux qui sont amenés à réaliser les communications aient suivi le stage CGT sur la communication syndicale.

Il importera de cibler davantage les destinataires de la communication par mails, en créant et en tenant à jour des listes de diffusion dédiées (ex. comptes-rendus des CAP, tracts sectoriels) afin de ne pas trop accentuer l'« infobésité » que subissent déjà bon nombre de collègues et camarades. Toujours dans cette optique, la direction de l'Union s'interdira de proposer un projet de document d'orientation clair et synthétique, il est nécessaire de travailler les textes très en amont.

La permanence nationale : une contribution essentielle

A cela s'ajoute la question dite de la permanence nationale du syndicat. Elle est constituée des membres du Secrétariat National, des camarades de l'accueil téléphonique et du pôle financier, et la présence de permanents des directions nationales des syndicats hébergés sur place. Ces camarades sont en charge de l'animation de leur secteur. Régulièrement ils donnent un coup de main technique pour les envois et les tirages de tracts ou du journal.

En fait, la permanence nationale pourrait être aussi renforcée par des camarades, pas forcément membres de la CE, pour appuyer le travail technique et matériel de la permanence nationale pour la mise en œuvre des orientations définies par la direction de l'Union. Pour cela, il faut là aussi s'en donner les moyens avec l'octroi d'ASA permanence.